

PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT

MINISTRE DELEGUE AUX AFFAIRES
PREMIER MINISTRE, CHARGE
DU PLAN

OFFICE NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DES ETUDES ECONOMIQUES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix

EU 9 DECEMBRE 1977
DECRET N° 77/569 /MDCP/CNSES-DA
portant titularisation et nomination au titre
de l'année 1976 des Fonctionnaires stagiaires
des cadres de la catégorie A1 des services
techniques (Statistique)

V I S A S :

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

VU l'acte fondamental du 5 Avril 1977

VU la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires

VU l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des
Fonctionnaires

VU le décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunération des
Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo

VU le décret n°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchie
des cadres créés par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des
Fonctionnaires.

VU le décret 63-410 du 12 décembre 1963 portant statut commun des cadres du
personnel technique des services de la Statistique ;

VU le décret 63-81 du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles
sont effectués les stages probatoires que doivent subir les Fonctionnaires stagiaires

VU le décret n°65-470 du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des Fonction-
naires

VU le décret n°74-470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant le décret
n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires

VU l'acte 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et
nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

VU le décret n°77-165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres.

VU le procès verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement
en date du 8 Septembre 1977.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont titularisés et nommés au 2^e échelon, les Ingénieurs Statisticien
Economistes stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 indice 940 des
services techniques (Statistique) dont les noms et Prénoms suivent : ACC = néant

MM. MOUYELO-KATOULA Michel	P/o du 07.07.76	CNSEE Brazzaville
PAMBOU Benjamin	P/o du 28.07.76	CNSEE Brazzaville
KOUZOUNGOU Ferdinand	P/o du 19.08.76	CNSEE Brazzaville
MAMOUNA Ernest	P/o du 25.08.76	CNSEE Brazzaville
KIBENGA Albert	P/o du 11.09.76	Dtton des Stat.Agricoles B/ville

ARTICLE 2. Le présent décret qui prend effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le deuxième Vice Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, chef du Gouvernement,
Ministre du Plan

Le Ministre Délégué auprès du
Premier Ministre, chargé du Plan,

F. B I T A.

Brazzaville, le 9 DÉCEMBRE 1977

Colonel Louis MAIN-GOMA.

P. Le Ministre des Finances en mission
Le Ministre Délégué auprès du Premier
Ministre, chargé du Plan

F. B I T A.

AMPLIATIONS

JORPC	1
DF	5
CF	2
MINI PLAN	2
CNSEE	2
DOSSIER DDT	10
DOSSIER CNSEE	5
INTERESSE	5
SGCM/BC	3/35

Le Ministre de la Justice
et du Travail,

A. MOUÏSSOU POUATI.